

GAUTHIER ET ASSOCIÉS AVOCATS

1102, boulevard Moody, bureau 205,
Terrebonne (QC) J6W 3K9

Terrebonne, le 9 juin 2020

Sous toutes réserves

Par courriel

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : 9688137 CANADA INC et Hydro-Québec
Votre dossier : R-4045-2018
Notre dossier : CEDOBL-2020-11

Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en rubrique, la présente fait suite à votre courriel en date de ce jour portant le titre « Demande de fixation de tarifs et condition pour l'usage crypto appliqué aux chaînes de blocs ».

Nous vous informons que notre cliente est en désaccord avec la proposition commune d'Hydro-Québec et de l'AREQ, notamment quant à la demande que les contrats existants deviennent des contrats non fermes.

Nous confirmons que notre cliente sera présente lors des auditions sur la demande d'application de la proposition commune d'Hydro-Québec et de l'AREQ.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos meilleures salutations.

GAUTHIER ET ASSOCIÉS AVOCATS



Michel Gauthier, avocat
mgauthier@geass.ca